

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	75 cent.
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La grève des cheminots a avorté. Elle devait échouer devant la volonté absolue du pays, unanime à se dresser contre les extrémistes. — Rien dans la situation privilégiée des cheminots ne justifiait la manœuvre criminelle. — Les travailleurs boches, eux, se prononcent pour un travail intensif. — La déclaration de Lloyd George : « la communion est parfaite » entre les Alliés.

La grève des cheminots a avorté. Les révolutionnaires en sont pour leur vilaine action de mauvais français. Aussi bien, l'échec était annoncé, dès la veille du mouvement, par M. Peschoud, secrétaire général de la C^o d'Orléans qui avait démontré le caractère révolutionnaire de la grève et qui avait affirmé le loyalisme de la très grande majorité des cheminots.

Le résultat escompté n'était donc pas douteux devant la véhémence protestative du public, l'éternel sacrifice, qui se lasse d'être brimé par les violents. L'année dernière, à la veille du 1^{er} mai, l'Union des Syndicats de la Seine demandait aux travailleurs de manifester dans la rue ; cette année, la même Union prêchait la prudence ; elle se déclarait hostile à tout mouvement « pouvant donner lieu à des collisions avec la force armée ».

Cela seul permettait d'entrevoir le résultat actuel. Il y avait, dans cette attitude nouvelle, un signe des temps. La colère des masses, excédées, en imposait aux meneurs ; ils redoutaient la protestation unanime d'un public qui en a assez et qui se révolte contre les farceurs qui exploitent la crédulité des fous.

Le pays veut l'ordre ; il veut la liberté du travail parce que l'immense majorité de la nation entend se mettre résolument à la besogne pour refaire une France prospère, ce qui assurera le bien-être à tous.

Aussi, quand la C. G. T., appuyant un mouvement qu'elle désapprouvait, écrivait : « les cheminots ont été contraints à la lutte », elle savait bien qu'elle avançait une contre-vérité, jugée nécessaire pour entraîner les masses.

Mais les affirmations ne suffisent pas pour tromper le peuple. Ce dernier sait bien que les cheminots ont une situation privilégiée et que rien ne saurait justifier leur grève néfaste pour la nation.

Quel est le travailleur de l'industrie qui, comme le cheminot :
— obtient un salaire élevé ;
— est à l'abri de l'arbitraire par suite d'un statut bien défini ;
— jouit d'avantages innombrables qui améliorent prodigieusement sa situation déjà enviable ; sauf erreur la C^o lui assure les soins médicaux et pharmaceutiques ; lui fournit par des coopératives ou l'Economat les vêtements à un prix réduit ; lui accorde des indemnités de logement et des suppléments en rapport avec le nombre d'enfants ;
— le cheminot voyage gratuitement ; sa famille jouit du même privilège ;
— enfin une retraite importante lui est assurée à un âge où les travailleurs de l'industrie doivent, longtemps encore, peiner et se presser.

Aucun doute, par conséquent, la situation matérielle du cheminot est excellente ; rien dans cette situation ne saurait justifier la grève criminelle qu'il a tenté de déclencher.

La C. G. T. le reconnaît en disant « que le mouvement n'est pas une question de salaire ». Le but poursuivi est purement révolutionnaire. Les intéressés l'avaient dans une de leurs affiches : l'un des buts de la manifestation du 1^{er} mai est « la suppression du traité de Versailles ».

C'est le vœu cher à tous les boches qui ont assassinés nos fils, martyrisés nos frères du nord et ravagés nos provinces. Pour les extrémistes français, le summum de la fraternité consiste à tendre la main à nos assassins d'hier. C'est un journal étranger qui les rappelle à la pudeur :

« La France saigne par mille blessures, écrit le *Berner Tagblatt*, ses provinces du Nord restent un monceau de ruines. Sa vie économique est entravée de toutes parts et par-dessus tout vient encore la baisse du franc. Pourtant en cette détresse se révèle la force intérieure du peuple français, cette force qui a été par erreur sous-estimée par l'Allemagne. La France met à la disposition de son gouvernement un prêt de plus de 17 milliards de francs ! Cela veut dire que le citoyen français en pleine confiance pour l'avenir du pays dispose de ses économies pour permettre au gouvernement de relever la vie publique et le trafic national. Les Français appellent cela « un beau geste » ; c'est en réalité beaucoup plus qu'un beau geste, c'est un vote de confiance.

Qui, la France veut vivre, elle fait confiance au gouvernement qui dirige ses destinées et elle lui sait gré d'avoir, par son attitude énergique, ruiné les criminels desseins des anarchistes qui rêvaient de conduire le pays à la ruine. Le gouvernement avait du reste une

tâche facile parce qu'il avait derrière lui l'ensemble de la nation. L'opinion était unanime à faire front à une poignée de factieux, elle était unanime à vouloir soutenir les pouvoirs publics dans toutes les mesures de salut et d'ordre qui sont nécessaires.

Tant que nous serons en démocratie, disent les *Débats*, c'est-à-dire sous un régime où le suffrage universel a le dernier mot, force doit rester et restera à la loi, expression suprême de la souveraineté populaire.

Tandis que chez nous les chambardements veulent, coûte que coûte, diminuer la production, accroître les difficultés de la vie pour amener le peuple à la révolte, les cheminots allemands d'accord avec les employés des postes, dit un télégramme de Berlin, ont offert de travailler une heure de plus par jour pendant une année, pour assurer au gouvernement les ressources dont il a besoin.

Voilà un exemple que les extrémistes français feront bien de méditer. En attendant, le résultat immédiat du stupide défi des cheminots français sera, — comme l'avait laissé prévoir Bidegaray, — un amoindrissement formidable du syndicat des travailleurs du rail.

Les travailleurs consciencieux, beaucoup plus nombreux que ne le supposaient les meneurs, démissionnent par milliers.

Partout se créent des syndicats dissidents qui déclarent ne vouloir s'occuper que des intérêts corporatifs des adhérents. A Orléans, à Périgueux, à Nevers, à Saincaize, à Brive, à Montauban, ces nouveaux syndicats s'organisent et déclarent ne vouloir être affiliés ni à la Fédération des cheminots ni à la C. G. T.

Ce mouvement ne peut que grandir. Il aura la sympathie de tout le public qui saura gré aux travailleurs sérieux de fermer l'oreille aux excitations. Qu'ils rétablissent la discipline dans leurs rangs, dit M. Neveux, député de la Seine, qu'ils acceptent de collaborer à la remise en état de ce service indispensable que sont les chemins de fer, et, dans quelques années, quand le mauvais vent sera passé, le progrès, hélas interrompu par la guerre, reprendra sa marche, pour les cheminots comme pour tous les autres citoyens.

Pour essayer de parer à l'échec retentissant enregistré par les cheminots, la C. G. T. a décrété la grève générale des mineurs, des dockers et des marins. Nous espérons fermement qu'en voulant généraliser la grève, la C. G. T. réussira simplement à généraliser l'échec.

« Si, comme Fa dit M. Peschoud, le Gouvernement fait son devoir, c'est-à-dire s'il fait respecter la liberté du travail, et s'il laisse les Compagnies libres de restaurer la discipline sans laquelle il ne peut y avoir de bonne exploitation, si le public fait le sien, en prêtant son concours au Gouvernement et aux Compagnies, et en montrant aux grévistes qu'il n'accepte pas, lui qui paye, de notre part servi, le mouvement révolutionnaire tournera à la confusion des bolchevistes de France et de l'étranger. Mais, pour en éviter le retour, le Parlement devra voter au plus tôt, comme nous le lui a demandé depuis deux mois déjà, — que dis-je, depuis plusieurs années, — une loi interdisant la grève, avec des sanctions appropriées, dans les services d'intérêt public. »

De même que M. Millerand, retour de San-Remo, avait fait une déclaration devant le Parlement français, M. Lloyd George a donné son impression devant la Chambre des Communes.

Il a affirmé que l'entente était absolue : « je n'ai jamais vu de communion plus parfaite », a-t-il dit.

Ce double langage a dû fixer Berlin. Nos ennemis n'ont plus aucun espoir de dissocier les Alliés et de profiter d'une fissure pour sabrer le traité de Versailles. Lloyd George a précisé ce point :

« Les membres du gouvernement allemand ne seront admis à Spa que s'ils sont décidés à négocier sur la base de l'acceptation du traité signé. »

Dès lors rien ne pouvait s'opposer à l'acceptation de la proposition de Berlin tendant à ce qu'un « échange de » vues ait lieu entre quelques délégués « allemands et étrangers, experts de la » vie économique, pour éclaircir toutes « les questions concernant les transac- » tions entre les deux pays ».

Si les délégués de Berlin sont loyaux et sincères, la conférence donnera un résultat positif favorable à tout le monde ; si les Boches continuent à faire preuve de duplicité, on brisera la et l'Entente, « en communion parfaite », saura prendre les mesures qu'il s'imposent.

— Les dernières nouvelles de la grève générale paraissent confirmer l'optimisme de la première heure. Dans les ports, il y a un arrêt assez général, mais chez les mineurs le mot d'ordre n'a pas été suivi par la majorité.

Le Gouvernement est convaincu que les calculs de la C. G. T. seront déçus.

INFORMATIONS

Le 1^{er} mai

La C. G. T. a décrété la grève générale. En conséquence, elle demande aux mineurs, aux marins et aux dockers de se mettre en grève.

La C. G. T. publie un long manifeste dans lequel elle expose son programme, la nationalisation des grands services publics. La journée de samedi fut relativement calme. Un grand nombre de cheminots étaient à leur poste.

A la gare d'Orsay, le service était à peu près normal ; sur le réseau de l'Etat il y a eu assez de chômeurs ; sur le réseau de l'Est, le trafic était normal ; sur le Nord, tous les services furent assurés ; sur le Midi, les départs et les arrivées des trains eurent lieu. Il n'y eut des arrêts partiels qu'à Montpellier.

Des manifestations à Paris
Des manifestations ont eu lieu dimanche à Paris, au cours desquelles des bagarres se sont produites entre manifestants et agents.

Plusieurs agents ont été grièvement blessés ; deux députés, socialistes révolutionnaires, MM. Blanc et Vaillant-Couturier, ont reçu également des contusions. On compte deux morts.

De nombreuses arrestations ont été opérées : parmi les individus on compte beaucoup d'étrangers : des espagnols, des autrichiens.

Le bilan du 1^{er} jour
Cent deux gardiens de la paix ont été blessés, dont six ont en traitement dans les hôpitaux. Parmi les six qui sont à l'hôpital, deux sont atteints grièvement.

Cent trois arrestations ont été opérées ; une soixantaine sont maintenues. Il y a six blessés civils dans les hôpitaux ; d'autres ne sont pas connus.

Des sanctions
On confirme la révocation des cheminots Dejonckère, Monmousseau et Levé, qui appartiennent au personnel du réseau de l'Etat.

Des avertissements
La Compagnie d'Orléans fait connaître au personnel que toute absence non autorisée constitue une rupture de contrat de travail de nature à entraîner la radiation des cadres de ceux qui ont abandonné leur poste.

Les autres Compagnies ont adressé un avertissement identique au personnel.

D'autre part, M. Millerand a déclaré que le Gouvernement saura, en ce qui le concerne, accomplir son devoir qui est de maintenir l'ordre et d'assurer la protection du travail.

A bientôt les restrictions
Au ministère du ravitaillement, aucune mesure spéciale n'a encore été décidée. Si la grève des transports se prolonge, les mesures qui ont été prises lors de la précédente grève pourront de nouveau être appliquées, après entente avec le ministère des travaux publics.

Et Trotsky recommande de travailler
On annonce de Moscou, par télégraphie sans fil, que Trotsky a rédigé un appel au travail qui se termine ainsi : « Ouvriers et ouvrières, infatigablement travaillons la main dans la main pour un avenir plus heureux et pour les générations futures ! Vive le travail, base de la vie ! »

Victoire polonaise
L'armée rouge, battue, recule en désordre. Les Polonais ont pris un butin considérable. A Winnica, les Polonais se sont emparés de 8.000 prisonniers, 14 canons, 190 mitrailleuses.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles militaires
Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Gandouly Paul : bon caporal. A trouvé une mort glorieuse le 1^{er} janvier 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Messnil-les-Hurlus. A été cité.
Barry Adrien : bon sous-officier. A trouvé une mort glorieuse le 17 février 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies, devant Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Barthe Paul : bon sous-officier. A trouvé une mort glorieuse le 11 décembre 1914, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies, devant Messnil-les-Hurlus. A été cité.

ON AVISE !!!

Les journaux publient la note suivante :

« M. de Cassagnac, député du Gers, vient d'aviser M. le sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, qu'il exigeait que des sanctions soient prises contre les responsables, quels qu'ils soient, de la livraison à la consommation publique des farines avariées, de succédanés. »

Il y a donc plus que le Lot ou les tripoteurs de farines ont opéré : la lettre du député du Gers au sous-secrétaire du ravitaillement en est une preuve.

Mais ce n'est pas une consolation pour nous, Lotois, qui durant de longs mois, avons mangé de sales mixtures.

Il est évident qu'il n'y a probablement rien à faire contre les fournisseurs de ces mixtures. Aussi bien elles sont digérées.

Mais si à l'avenir, on pouvait nous éviter, et si, surtout, on pouvait pincer quelques trafiquants, — ce seront toujours les mêmes probablement — qui fourniraient de mauvaises farines, le public éprouverait un bien vif satisfaction.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, la période du mauvais pain n'est pas encore passée. Les tripoteurs ont de beaux écus à amasser au détriment de la santé publique, à moins que les contrôleurs spéciaux et connaisseurs éminents des farines du bureau permanent — y en a-t-il ? — n'y mettent empêchement !

Le sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement a des chances pour que ses mesures — s'il en prend — soient de nul effet.

Après tout, les Cadurciens et les Lotois sont en droit de le croire et de le dire. Ils ont fait l'expérience du mauvais pain pendant assez de temps ! L'estomac de certains en sait quelque chose.

L. B.

Le 1^{er} mai à Cahors

Le 1^{er} mai à Cahors a été calme : aucune manifestation n'a eu lieu dans la journée.

Il est vrai que la plupart des cheminots ne chômaient pas.

Malheureusement les commerçants de Cahors ont perdu un gros bénéfice par suite de cette grève. Samedi était jour de foire, mais les trains de Montauban et de Capdenac n'étant pas arrivés, de nombreux forains n'ont pu venir dans notre ville.

Dans la soirée, conformément à l'affiche qui était placardée sur les murs, une conférence et un concert ont eu lieu à la Bourse du Travail.

Il n'y a eu aucun incident. Les ouvriers charretiers ont chômé samedi.

Samedi, jour de foire à Cahors, on remarquait que les principaux militants, afficheurs des placards prônant la grève n'avaient pas fermé leurs magasins ni interrompu le travail.

Les conseils donnés aux cheminots qui, en se mettant en grève, risquent d'être révoqués, n'étaient pas suivis par les agitateurs locaux.

On cite le cas du coiffeur de la rue de la Préfecture, le camarade Servan qui durant toute la journée n'a cessé de raser ou de faire raser les clients.

On dit même que des militants cheminots auraient pris la précaution quelques jours avant la grève qu'ils préconisaient samedi avec fausseté, de se trouver une petite maladie bien opportune qui ne les empêchait pas de manifester mais les mettait à l'abri des sanctions que la Compagnie a décidée de prendre contre les cheminots grévistes.

Dans tous les cas, les ouvriers camionneurs qui par la journée de samedi peuvent se rendre compte que tous les agitateurs, eux, n'ont pas perdu la leur.

Au 7^e

M. Paillade, lieutenant au 7^e d'infanterie, est appelé, par le tour normal de départ, à une désignation prochaine pour un théâtre d'opérations extérieur.

Sapeurs-pompiers
Par décision du ministre de l'intérieur, M. Romeu est nommé capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors.

M. Mispaulé, sergent-major à la compagnie de sapeurs-pompiers est promu lieutenant.

M. Marmiesse, sous-officier à la compagnie de Cahors est promu sous-lieutenant.

M. Theil est nommé sergent.

M. Mention est nommé caporal.

Nos félicitations.

Boys-Scouts Cadurois
Jeudi 6 à 20 h. 45 au gymnase : Topographie, par le Lieutenant Duluc ; correction des devoirs. — Préparation à la sortie de dimanche prochain.

Sur les Allées

Depuis quelques jours les enfants des écoles s'amusaient à lancer des pierres dans les matonniers des Allées pour faire la chasse aux hannetons, se souciant fort peu du risque que courent les promeneurs qui passent sous les arbres.

De une heure à deux, la présence d'un surveillant ne serait-elle pas nécessaire ?

Nécrologie
Nous apprenons avec regret le deuil qui frappe M. Lescaze, vice-président du Conseil de Préfecture du Lot, en la personne de sa fille, décédée à Limoges où elle était directrice de l'Union franco-américaine du Foyer du Soldat.

Nous adressons à M. Lescaze, à Mme Lescaze, à la famille, nos bien vives condoléances.

Conseil Municipal
Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir à 9 heures.

M. de Monzie donne communication d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique acceptant les propositions de la ville au sujet du transfert du Collège de jeunes filles.

M. le Maire fait connaître que la restauration de la Halle sera faite prochainement, et il indique les ressources nécessaires pour solder la dépense occasionnée par cette restauration qui s'élève à 5.000 francs. Ces ressources se trouveront dans la location de la Halle restaurée pour l'emmagasinement des stocks de farines et par la location des murs pour les affichages des réclames commerciales.

Plusieurs demandes de sursis d'incorporation, de soutiens de famille reçoivent un avis favorable.

Une demande de conduite d'eau formée par l'hôtel Terminus est renvoyée à la Commission des travaux publics.

Une demande d'augmentation de salaire en faveur des femmes de service des écoles publiques est adoptée.

Une demande tendant à l'installation de l'électricité au Lycée Gambetta est adoptée.

La question des magasins communaux, installés rue du Président-Wilson, qui ont rendu de grands services à la population cadurcienne est posée.

Doit-on les maintenir ou les supprimer ? M. Tassart conclut en demandant qu'on liquide les marchandises contenues dans ces magasins.

M. Huard déclare que ces magasins font double emploi avec la coopérative militaire.

Les magasins seront liquidés. Renvoyée aux Commissions réunies une demande de M. Faillères pour l'achat du terrain communal en face le magasin des tabacs.

M. Bailly, qui a découvert le sarcoophage que l'on peut voir sous le péristyle de la Mairie, demande une indemnité de 3.000 francs. Renvoyé à la Commission des finances.

M. Teyssonières propose de voter une subvention de 150 francs en faveur du Comité du Lot des Mutiles. Adopté.

M. Gayet propose que divers travaux soient exécutés pour la réparation du mur du cimetière de Lacapelle. Adopté.

Il propose de mettre en vente pour le prix de 35.000 francs une partie de l'immeuble du Vieux Palais de Justice.

Le Conseil adopte un projet de réglementation en ce qui concerne la Bibliothèque municipale. La bibliothèque sera ouverte au public, à dater du 3 mai, de 10 heures à midi et de 3 heures à 7 heures ; le dimanche, de 9 heures à midi.

La question du dépôt des ordures ménagères est examinée. Il est bien entendu qu'il ne faut plus les déposer sur la calle du quai de Regourd. On cherche un nouvel emplacement. Pour l'instant, on les déposera derrière le chemin de l'Abattoir.

Le statut des fonctionnaires communaux est adopté. Pour payer l'augmentation des salaires, ces fonctionnaires cinquante centimes additionnels sont votés.

M. Tassart fait observer que l'augmentation des salaires en faveur des employés communaux aura comme conséquence pour la municipalité d'exiger que ces ouvriers travaillent davantage, car jusqu'à ce jour la Municipalité embauchait des vieux auxquels on confiait un travail peu pénible.

M. Sarrait dit, en effet, que le service de la voirie est mal fait. Ainsi, le devant de l'immeuble où il habite rue Larroumet n'est pas nettoyé, et le Cours de la Chartrouse qu'il traverse pour se rendre à son service à la gare, est dans un état déplorable. Il demande que les ouvriers municipaux fassent leur service.

M. Ressayier se plaint de ce que la Poste ne fasse pas distribuer les lettres le dimanche à Cahors.

M. Dulac émet le vœu que les foires de Cahors soient fixées les 1^{er} et 3^e samedi du mois, à l'exception des mois de janvier, juin, août et novembre. Adopté.

M. de Monzie fait connaître que le prix du pain sera augmenté.

M. Ressayier demande que les chiens portent une plaque au cou.

La séance est levée à 25 heures.

Conseil général

Séance du 3 mai 1920
La session du Conseil Général s'est ouverte lundi matin à 10 heures 1/2, sous la présidence de M. Larnaudie, vice-président.

Étaient présents : MM. Larnaudie, Jardel, Fontanilles, Ayrolles, Tassart, Gélis, Filhol, Bouat, Loubet, Laparra, de Lapize, Cambornac, Lacaze, Guilhem, Bénéche, Limes, Delpon, Pradines, de Monzie, Valat.

M. Larnaudie prie M. le Préfet de vouloir bien intervenir auprès de l'Administration des Contributions indirectes au sujet des bouilleurs de cru du Lot.

Il arrive trop souvent que de très bonne foi, les bouilleurs de nos communes sont passibles de contraventions. Or, l'administration applique contre eux les règlements avec la dernière sévérité.

On considère trop nos bouilleurs comme des fraudeurs. Et les amendes qui leur sont infligées sont excessives.

M. Lacaze fait observer que l'administration s'en tient au règlement, et que ce règlement ne peut être modifié qu'en haut lieu.

Le Conseil adopte un vœu tendant au relèvement, par l'Etat, de l'indemnité allouée aux communes pour la location de l'immeuble occupé par le facteur receveur.

L'indemnité est de 200 francs par an. Or, les propriétaires exigent une augmentation du prix du loyer. Ce sont des frais excessifs à la charge de la commune.

M. Loubet appelle l'attention du Préfet sur la situation qui est faite aux bouilleurs de cru du département. Il demande que le nombre de postes de distillation soit augmenté.

L'administration objecte qu'elle n'a pas assez d'employés pour contrôler ces postes. Il suffirait, dit M. Loubet, de désigner les receveurs ruralistes. Dans d'autres départements, on désigne même les gardes champêtres, c'est-à-dire tous agents assermentés.

Après des observations de MM. Bouat, Lacaze, Delpon, le vœu est adopté. Un vœu de M. Jardel tendant à ce que les jeunes soldats soient affectés à une garnison la plus proche de leur résidence est adopté.

Un vœu tendant à ce que l'Etat vienne en aide aux communes pour la réfection des chemins vicinaux est adopté. La séance est levée à 11 heures 1/2.

Séance de l'après-midi
La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. de Monzie.

Étaient présents : MM. de Monzie, Jardel, Ayrolles, Cambornac, Rey, Fontanilles, Valat, Gélis, Filhol, Constant, Roussille, Loubet, Laparra, Coulon, de Lapize, Pradines, Bénéche, Limes, Rouma, Lacaze, Guilhem, Larnaudie, Delpon, Bouat, Orliac, Tassart.

M. Fontanilles émet un vœu tendant à ce que le prix de visite des médecins pour l'assistance soit identique dans les départements limitrophes au prix du Lot.

Sur la demande des Commissions administratives des hospices, le Conseil vote le relèvement du prix de sépulture pour les indigents.

M. Lacaze propose de donner acte à M. le Préfet de la création d'une troisième division à la Préfecture, création qui aura lieu dans 1 ou 2 ans.

Acte est donné. MM. Lacaze et Orliac sont désignés pour faire partie du jury du concours pour l'admission d'employés des sous-préfectures.

La pension de Mme Ségol, veuve du regretté chef de bureau de la Préfecture est fixée à 834 francs.

Le Conseil approuve le statut relatif au salaire des fonctionnaires de la Préfecture. Un supplément de 1.000 francs est voté pour frais de bureau de l'Inspection académique.

Le Conseil renvoie à la session d'août une demande de crédit en faveur des instituteurs qui préparent les enfants pour les concours d'École normale d'instituteurs ; une demande de 200 fr. en faveur des greffiers des tribunaux de première instance, à titre d'indemnité pour l'Assistance judiciaire ; une demande d'un crédit de 4.000 francs pour l'achat de 400 volumes de « l'Histoire populaire du Quercy ».

à M. Gilbert Romain, de Cahors et à M. Delmas, de Marciac. Des bourses aux écoles professionnelles sont accordées.

A ce sujet, M. Larnaudie demande qu'à la fin de leurs études les boursiers de ces écoles techniques adressent au Conseil général un rapport dans lequel ils consigneraient leurs observations qui pourraient être intéressantes pour le département.

Une somme de 2.000 francs est votée en faveur des courses de chevaux, à Gramat.

Le relèvement des frais d'impression pour les imprimés départementaux, en raison de l'augmentation du prix du papier est adopté.

Le relèvement des indemnités allouées aux vétérinaires sanitaires départementaux est adopté.

M. Limes propose que le cadre ancien des cantonniers soit rétabli : 360 cantonniers et 28 cantonniers-chefs.

Il demande que les cantonniers départementaux et vicinaux soient assimilés aux cantonniers nationaux au point de vue du traitement et qu'un congé non payé de 60 jours par an leur soit accordé.

La date de ce statut serait fixée au 1^{er} juin 1921 ; toutefois la rétroactivité de ce statut pourrait avoir lieu en 1920.

M. Limes établit qu'il y a urgence à mettre en état notre service vicinal qui de jour en jour, devient de plus en plus lamentable.

Après observations présentées par MM. Delpon, Loubet, Bonat, Lacaze, les conclusions de M. Limes sont adoptées. La séance est levée à 6 heures 1/2.

Hymnée

Lundi a eu lieu le mariage de M. Courville, typographe, avec Mlle Yvonne Audéaud, linotypiste, tous deux à l'imprimerie du Journal du Lot.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 2 heures, une auto venant de Figeac, a capoté dans un fossé sur la route de Vers, à l'entrée de la commune.

Dans cette auto se trouvaient : MM. Vignes, instituteur à Figeac, âgé de 25 ans ; Gipoulou Louis, employé au P. O., âgé de 28 ans ; Bouyssou Elie, industriel à Figeac, 37 ans et Cambarou René, 18 ans, chauffeur au service de M. Grassier à Figeac.

La chute fut terrible : M. Vignes a reçu de nombreuses contusions à la tête ; M. Bouyssou a eu la hanche démise ; M. Gipoulou a été tué. Le jeune Cambarou n'a eu aucun mal.

M. le docteur Jardel, de Lauzès, et le docteur Rougier, de Cahors, donnèrent des soins aux blessés.

M. Gipoulou et ses camarades venaient à Cahors pour assister, dit-on, à une réunion de cheminots. Sur M. Gipoulou on a trouvé un brownin et une somme de 1.200 francs qui appartenait à la caisse syndicale de Figeac.

Voici la situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 19 au 24 avril 1920.

Nombre de placements : 1 homme. Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes.

Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes.

Tribunal correctionnel
Audience du 29 avril
VOL DE FOIN
Dans son audience du 29 avril 1920, le tribunal a condamné à un mois de prison, avec sursis, le sieur Louis Filhol, 44 ans, cultivateur à Promilhanes, inculpé de vol d'une certaine quantité de foin au préjudice de la veuve Neuât, de la même commune.

Office départemental de placement du Lot
Offres d'emplois
Des ouvriers mineurs, piqueurs, aides-mineurs, maçons, forgerons, électriciens - monteurs menuisiers - modeliers sont demandés pour le département du Gard.

Des infirmières, des domestiques et ouvriers agricoles sont demandés pour Cahors et le département du Lot.

Pour tous renseignements s'adresser à la Préfecture du Lot, Bureau de l'Office départemental de placement.

Les démobilisés de la classe 1918 ont droit à la prime

La commission de l'armée a émis l'avis qu'il y avait lieu, conformément aux dispositions législatives régissant la matière d'attribuer la prime de démobilisation aux démobilisés de la classe 1918. Elle a estimé d'autre part que les démobilisés de cette classe devaient bénéficier de l'indemnité d'habillement.

Qui l'a perdue ?

Il a été trouvé lundi matin sur les Boulevards une certaine somme en billets.

La réclamer chez M. Paul Clary, horticulteur, boulevard Gambetta, 9.

Figeac

La cérémonie que nous avions annoncée s'est déroulée le 25 avril sous un soleil radieux et devant une foule nombreuse et recueillie sur la place Vival, en face des jardins de la Sous-Préfecture.

M. Laburthe, notre distingué et sympathique Sous-Préfet, Président du Comité des Journées Figeacoises, entouré de la Municipalité et de membres du Comité prend la parole en ces termes :

C'est pas à moi, dit-il, qui devrais revenir l'honneur de présider cette cérémonie, mais mon prédécesseur, M. Olivier, fondeur de la Société des Journées Figeacoises. Cependant, puisque par suite des circonstances, je lui succède aujourd'hui comme il m'avait lui-même succédé, permettez-moi d'adresser le souvenir et le remerciement de Figeac, je rappelle le rôle qu'il a joué de dévoués collaborateurs groupés en ce moment autour de moi et auxquels j'ai aussi le devoir de rendre publiquement hommage en les nommant.

M. Laburthe remercie M. Olivier, fondeur de la Société des Journées Figeacoises, et M. Leygonie, Hédard, Daynac, Frézals, Aliq, Calamy, Guilhem, Carayrou, Martin, Desplats, Carrière, Moulène, Guérard, Cérède, Malrieu, Balmary, abbé Berty, Louthoux, Dome, Delmas, Lagascine.

Tous ont apporté à la tâche des « Journées Figeacoises » une activité dévouée par le généreux et patriotique élan de leurs cœurs, et ma qualité de président occasionnel, arrivé parmi eux alors que déjà tout était fait, me libère de toute modestie pour leur décerner les éloges qui leur reviennent et provoquer comme couronnement de leur œuvre, la reconnaissance populaire qui est la plus belle récompense du civisme.

Qu'ils soient bien me permettre, et ce faisant je ne crois diminuer en rien les autres mérites, de citer à part le rôle de M. Leygonie, qui s'est prodigué durant toute la guerre dans les envois de colis à nos prisonniers, et celui de M. Carrière qui, avec M. Daigre, auquel nous adressons notre salut cordial, s'est donné de toute son âme à l'administration de la caisse de secours. Je regrette que le plume de cet administrateur scrupuleux et dévoué, à laquelle je dois le compte rendu qui va suivre, mette à mon service de retracer l'œuvre des « Journées Figeacoises », le frein d'une discrétion qui est tout à son honneur comme à celui du comité dont il est l'interprète.

Le Comité des Journées Figeacoises, dit ce compte rendu, est né en janvier 1916. Elle fut fondée par M. Olivier, sous-préfet de Figeac, qui apporta à sa parfaite réussite tout son zèle et tout son dévouement.

Le Comité avait tout d'abord pour but l'organisation des diverses journées de guerre, placées sous le patronage du gouvernement et dues à l'initiative des grandes associations qui s'étaient fondées dans l'intention de secourir les victimes de la guerre. Mais il crut aussitôt et avec raison qu'une œuvre purement locale était nécessaire à côté des diverses œuvres nationales qui surgissaient chaque jour. Figeac se devait en effet de secourir ses victimes de la guerre, mais il crut aussitôt et avec raison qu'une œuvre purement locale était nécessaire à côté des diverses œuvres nationales qui surgissaient chaque jour.

Figeac se devait en effet de secourir ses victimes de la guerre, mais il crut aussitôt et avec raison qu'une œuvre purement locale était nécessaire à côté des diverses œuvres nationales qui surgissaient chaque jour.

Cette caisse fut alimentée pendant toute la durée de la guerre, et sans qu'une seule fois Figeac ait manifesté de la lassitude par le produit de souscriptions, quêtes, ventes d'insignes, diplômes, cartes postales, organisations de concerts, tombolas, concours de tir, culture de la pomme de terre. C'est ainsi que fut recueillie une somme totale de 132 fr. à laquelle on donna les affectations suivantes :

- Aux blessés des deux hôpitaux... 3.283
- Aux combattants et prisonniers... 7.471
- Aux élèves serbes du Collège... 386
- Aux écoles de la ville (prélevement fait sur la vente des pommes de terre, main d'œuvre scolaire)... 490
- Aux œuvres départementales... 300
- A l'association des mutilés... 500
- Aux démobilisés et œuvres de guerre... 680
- Aux orphelins de la guerre... 5.000
- Pour la plaque commémorative... 313

C'est par ces deux dernières opérations, continue M. Laburthe, que se clôture aujourd'hui la gestion de l'œuvre, en donnant lieu à la petite manifestation qui se déroule et à laquelle nous nous réjouissons d'avoir bien voulu vous rendre.

Les hostilités étant terminées et les poilus rentrés chez eux, le Comité a pensé que les fonds dont il dispose encore ne pouvaient pas trouver de meilleure affectation que celle qui consistait à honorer les morts de la grande guerre dans leur mémoire et dans leurs affections.

La distribution de livrets de Caisse d'Épargne aux orphelins répond à cette préoccupation. En remettant à chacun d'eux 100 fr.

sous cette forme, nous avons voulu leur inspirer le goût de l'épargne et de l'économie si nécessaire au lendemain de notre victoire et leur donner en exemple à tous ceux qui ont la volonté d'achever l'œuvre héritée de nos grands Français tombés pour la défense et le relèvement de la Patrie. Puisque cette pensée répondra un peu à tous leurs sacrifices et leur planer sur nous en ce moment leurs belles âmes auxquelles les membres des Journées Figeacoises dédient pieusement en se séparant aujourd'hui la plaque de marbre qui sera fixée sur un mur de la Sous-Préfecture, siège du Comité, après qu'un être cher, qui les représentera tous dans cette circonstance, aura de sa petite main découverte la suscription écrite en lettres d'or comme celle qu'ils ont laissée sur le Grand Livre de l'Histoire.

De chaleureux applaudissements saluent les paroles de M. Laburthe, qui termine par une mignonne fillette, orpheline de la guerre, répond en s'adressant au Comité :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, La grande guerre a fait de nous des orphelins ; nos pères dorment pour toujours dans cette terre de France qu'ils ont arrosée de leur sang et nos mamans pleurent ; mais la Patrie s'applique à penser, les blessés de ceux qui restent. A votre tour, vous vous penchez affectueusement vers nous et avec les mots qui consolent, les appuis qui soulagent, vous apportez un adoucissement à nos souffrances. Vous avez montré à tous les héros et à tous les martyrs de la guerre, combattants, prisonniers, mutilés, blessés, veuves, et orphelins que Figeac n'oublie pas ses enfants. Aujourd'hui encore vous tendez vos mains secourables à ceux qui restent. Pour ceux qui ne sont plus, pour ceux qui survivent, pour nos glorieux combattants, pour nos pères disparus et pour nos orphelins qui saurons nous souvenir et leur dire pour vous dans nos cœurs une éternelle reconnaissance, affectueux merci.

M. Laburthe embrasse la fillette qui de ses mains tremblantes enlève ensuite le voile qui recouvre la plaque commémorative sur laquelle se détache en lettres d'or l'inscription suivante :

Les Journées Figeacoises Œuvre locale de la grande Guerre Aux Enfants de Figeac Morts par la Patrie.

La Marseillaise éclate. Le public vibrant en se dévouant.

La cérémonie se termine par la distribution des livrets de la Caisse d'Épargne. Belle et touchante manifestation qui clot dignement l'œuvre du Comité à qui nous sommes heureux d'adresser nos vives félicitations et nos remerciements pour les services qu'il a rendus à notre ville et à notre pays.

Conseil municipal — Séance du 25 avril. — La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Branel, maire. M. Mirabel, nommé secrétaire, lit le procès-verbal qui est adopté.

Le Conseil nomme les mêmes membres de la Commission de contrôle des assurances à la retraite ouvrière et paysanne.

M. le Maire expose que M. l'abbé Verne demande 3.500 francs du terrain destiné à l'agrandissement du cimetière.

Le Conseil est d'avis de lui offrir comme dernière concession 3.250 fr. Pour l'organisation de la journée des familles nombreuses, le Conseil décide de prier Mme Cousy, directrice de l'École publique et Mlle Bonnot, directrice de l'École libre, de désigner elles-mêmes les quêtesuses.

Saint-Céré — Le montant de la première liste de souscription, en vue de l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de Saint-Céré morts pour la France, s'élève à la somme de 1.445 fr.

Labastide-Murat
Syndicat Agricole. — Les membres du Syndicat agricole de Labastide-Murat sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain 2 mai, à quinze heures (heure légale).

Cette réunion sera présidée par M. le Directeur des services agricoles du département du Lot.

Souillac
Société des pêcheurs à la ligne. — La société s'est réunie mardi soir, 27 courant, 25 sociétaires sur une centaine étaient présents.

Le président donne lecture de la correspondance échangée avec l'inspecteur des eaux de forêts, le préfet et le ministre de l'Agriculture, faisant savoir que le prix du fermage du lot n° 10 (qui est le lot de la Société), devra être porté de 450 fr. à 300 fr. pour un motif que ce lot est agrandi de 500 mètres que formait l'ancienne réserve.

Il a été offert 1.200 fr. de ce lot, par un pêcheur de la contrée. C'est donc un cadeau de 900 fr. que l'administration veut bien consentir à la Société.

Il a été décidé que la société garderait le lot pour la somme de 300 fr. par an. En conséquence, la nouvelle cotisation sera portée de 2 fr. à 4 fr.

Pour les fondateurs de garde pêche, le président fait appel à la bonne volonté des sociétaires. M. Roche veut bien accepter d'être provisoirement garde pêche bénévole, et assumer.

Notre ami le professeur Cendrin est fort curieux, Monsieur Laroque, d'expérimenter, avec mon mari, les nouveaux appareils électriques que vous avez construits. Est-ce que ce sera possible demain ?

Replacé sur son terrain le directeur retrouva toute sa présence d'esprit, et instantanément son cerveau, fermé par l'appréhension d'une faute d'étiquette, se rouvrit et il put parler.

— Madame, tout est possible. Il suffira que M. Herbelin donne des ordres. Mais il faudra prendre de bien grandes précautions, si les expériences doivent être poussées à fond.

— Qu'entendez-vous par là ? demanda Mme Herbelin. Y aurait-il du danger ?

Un coup d'œil de Cendrin arrêta la parole sur les lèvres de Laroque. Le savant, avec une tranquillité parfaite, répondit à Louise :

— Il y a toujours des risques à courir quand on fait des expériences. Mais soyez sans inquiétudes, chère Madame, on ne commet pas bénévolement d'imprudences... Je ne suis pas venu à la campagne pour me faire tuer. Et nous modérerons l'enthousiasme de cette jeunesse. Pérignon est très bien stylé, et quant à vous, Monsieur Laroque, j'imagine que vous êtes obsédant et que vous ne faites que ce que l'on vous dit de faire ?

Sauzet
Changement de foire. — En raison de la fête de l'Ascension la foire de Sauzet tombant ce jour là, se tiendra la veille mercredi 12 mai.

Bibliographie
LA REVUE HEBDOMADAIRE Et son supplément illustré Paraissant le samedi

Sommaire du numéro du 1^{er} mai 1920
Robert Pinot, la Confédération Générale du Travail et les idées proudhoniennes. — John Galsworthy, la Fleur Sombre (V). (Traduit de l'anglais par Maurice de Coppet). — Marie-Louise Pailleur, l'Évolution du roman américain. — Paul Bureau, Huit milliards d'impôts nouveaux. — René Ferdinand, un poète mort au champ d'honneur : Jean-Marc Bernard, Dauphin.

Propos et documents : La Vie de la Semaine Le Courrier de Péranger. — Revue des revues françaises, par Jean d'Elbe. — Memento bibliographique, par Max Buteau. — L'éducation physique, par D. Strohl. — Les Éléances et la Mode.

TARIF DES ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 mois
Paris et dép. 40 fr. 21 fr. 11 fr.
Étranger 48 fr. 25 fr. 13 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie.
Plon, 8, rue Garancière, Paris.

LES ANNALES
Les Annales prennent à tâche de tenir leurs lecteurs au courant de la vie littéraire et artistique. Les plus brillantes collaborations leur sont assurées. Ainsi, dans le numéro de cette semaine, paraissent des articles signés Maurice Barrès, Brieux, Hanotaux, Gustave Le Bon, Pierre Benoît, Zamacois, Yvonne Sarcey, Chrysale, la suite du roman de Marcel Prévost, les souvenirs d'enfance de François Fabié, etc.

En vente partout le n° : 60 centimes.

BULLETIN FINANCIER
Paris le 3 mai 1920.

Le mois débute par une excellente séance, toute la côte est en hausse, et les achats sont nombreux chez tous les intermédiaires.

Les changes sont un peu détendus et nos rentes fermes, le 5 0/0 amortissable libéré a valu 100,70 et le non libéré 101,20, le 3 0/0 est à 56,60, le 5 0/0 à 87,50, le 4 0/0 1917 à 71,45 et le 1918 à 71,15.

Banques très recherchées, Paris 1840, Mobilier 619, Union 1675. Le bruit a circulé d'une augmentation imminente de capital de 50 millions de francs.

Les valeurs de chemins de fer sont calmes et celles de navigation soutenues. Suez 9.125.

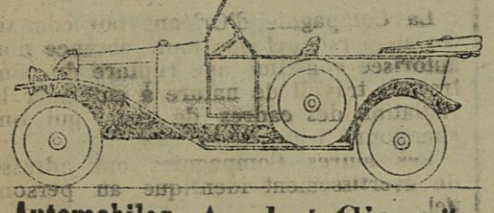
Valeurs cuprifères fermes Rio Tinto 2.325, Tanganyika 152, Pétroliers soutenues, Royal à 60,400, Eagle à 636 et Shell à 730.

Fermés des diamantifères de Beers 1683, Jagersfontein 323, Mines d'or calmes, Randmines 195, Goldfields 102, Modderfontein 423.

Valeurs russes irrégulières, Bakou 4.700, Lianosoff 759, Platine 1.047 et Nordh Caoutchouc 146.

En valeurs diverses, gros achats en Charbonnage du Tonkin à 8.900 et 8.945.

Automobiles André Citroën
LIVRAISON IMMÉDIATE
TOURISME — RENSEIGNEMENTS
LOCATION D'AUTOMOBILES
Huiles « La Semeuse »
BUREAU DÉPARTEMENTAL :
J.-B. NOUYRIT
24, boulevard Gambetta, CAHORS
Imprimerie COUËSLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUËSLANT.



DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 52.
LA GREVE GENERALE
Les arrestations

On ne signale, ce matin, à la préfecture de police, aucune nouvelle arrestation. Mais il est probable que certains mandats d'arrêt pourront être exécutés d'ici peu.

L'extension du mouvement
Malgré les signes de nervosité que manifestent quelques syndicats extrémistes du bâtiment et de la métallurgie, il n'est pas question, à la C. G. T., pour le moment, d'une extension du mouvement gréviste en dehors du cartel.

Chez les porteurs de journaux
Une nouvelle grève a éclaté ce matin, celle des porteurs de journaux et tenanciers de kiosques. Les deux tiers des kiosques des boulevards et des grandes voies centrales sont fermées.

Dans les chemins de fer
La situation continue à se stabiliser dans les chemins de fer, notamment sur le P.-L.-M. et au P.-O. où on ne signale que quelques nouvelles défections.

Sur le réseau du Nord, la presque totalité du personnel roulant sédentaire reste réfractaire aux appels à la grève.

Sur l'Est et au Midi, situation normale.

Chez les mineurs
Par contre, chez les mineurs, la grève, limitée au début à quelques centres, paraît devoir s'étendre à d'autres bassins.

Dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, des congrès de secrétaires de syndicats vont se prononcer aujourd'hui ou demain.

On escompte que la continuation du travail sera défendue par de nombreux délégués qui objecteront que les cheminots de la région sont réfractaires à la grève.

Dans les ports
De Bordeaux : Ce matin, la grève des inscrits est générale, celle des dockers n'est encore que partielle. Le ravitaillement va être assuré par des équipes spéciales de travailleurs.

Négociations
Le bruit avait couru que des négociations secrètes avaient été engagées entre le gouvernement et la C. G. T. Ce bruit est sans fondement.

Au Mexique
De Washington : Les forces révolutionnaires mexicaines sont arrivées dans les faubourgs de Mexico.

SERVICE DE NEUVAINÉ
Monsieur et Madame DELBERT, née HERMAIN ; Mademoiselle Marie HERMAIN ; Monsieur et Madame TESTET ; les familles SQUIER, MIQUEL et tous les autres parents informent leurs amis et connaissances qu'un service de neuvainé aura lieu Mercredi, 5 courant, en l'Eglise Cathédrale, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de :

Mademoiselle Yvette HERMAIN

CAMIONS-AUTOS
PRESSE HYDRAULIQUE
Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »
VIDALLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant
PAR
Georges OMNET

VI
— Vous l'aimerez tout de suite. Il est impossible d'être plus simple et plus accueillant.

Comme ils finissaient de causer, tout en regardant des épures, David entra dans le cabinet de son directeur et dit :

— J'ai ce soir, chez moi, quelques amis : voulez-vous venir dîner avec nous, Laroque ?

Le directeur rougit. C'était, depuis l'installation de son patron à Saint-Sauveur, la première fois qu'il y était invité. Il répondit par un remerciement et échangea avec Raoul un regard satisfait.

— Eh bien ! A sept heures, et en jaquette, n'est-ce pas ? Nous sommes en famille.

Ce n'était pas sans curiosité que Mme Herbelin attendait l'arrivée du directeur de l'usine. Dans les rares occasions où elle était venue à la Neuville, depuis trois ans, Laroque avait à peu près échappé à son attention. Elle se rappelait un grand

garçon très blond, aux cheveux en brosse, aux yeux bleus, presque muet, et c'était tout. Depuis son installation à Saint-Sauveur elle n'avait pas mis le pied hors de la propriété. Le nouvel ami de sa fille était donc un inconnu pour Louise, et l'examen qu'elle se préparait à lui faire subir devait être complet.

Assise près de la cheminée, où flambait un bon feu, car les soirées commençaient à devenir fraîches, Mme Herbelin causait avec le professeur Cendrin. Elle se leva pour aller au-devant du directeur et le présenta au savant qui l'accueillit avec un sourire. Le colonel souhaita le bonjour au jeune homme, puis le laissa serrer la main à Raoul et saluer timidement Cécile. Herbelin, dans son cabinet, achevait de signer le courrier du soir.

Laroque, seul en présence de Mme Herbelin et du professeur, car Cécile et Raoul s'étaient écartés dans un coin du salon où ils bavardaient avec Mlle Pellegrin, demeura troublé, cherchant autour de lui un auxiliaire. Mais il se vit complètement abandonné à lui-même. Mlle Herbelin le regardait de loin avec intérêt, mais pour aller jusqu'à elle il fallait franchir la moitié du salon, passer auprès du colonel embusqué à la table du milieu derrière un journal qu'il parcourait d'un air rageur, et le malheureux Laroque n'en trouva pas le courage.

Il ne bougea donc pas, planté à deux pas du membre de l'Institut et de la femme de son patron, qui l'observait avec des regards qu'il soupçonnait malicieux. Il en avait au front une sueur d'angoisse et eût donné n'importe quoi pour n'avoir plus ni jambes ni bras, car il ne savait qu'en faire à cette heure critique. Il se disait : Pourvu que Mme Herbelin ne me parle pas de la fruite ! Qu'est-ce que je pourrais répondre sans être ridicule ? Et que penserait-on de ce directeur d'usine qui pêche à la ligne, au lieu de s'occuper de ses affaires ? Il lui semblait que Cécile, dans son coin, racontait à Raoul Pérignon cette aventure et qu'ils en riaient tous deux, malgré les airs de blâme de Mlle Pellegrin. La voix de Mme Herbelin calma son malaise :

— Notre ami le professeur Cendrin est fort curieux, Monsieur Laroque, d'expérimenter, avec mon mari, les nouveaux appareils électriques que vous avez construits. Est-ce que ce sera possible demain ?

Replacé sur son terrain le directeur retrouva toute sa présence d'esprit, et instantanément son cerveau, fermé par l'appréhension d'une faute d'étiquette, se rouvrit et il put parler.

— Madame, tout est possible. Il suffira que M. Herbelin donne des ordres. Mais il faudra prendre de bien grandes précautions, si les expériences doivent être poussées à fond.

— Qu'entendez-vous par là ? demanda Mme Herbelin. Y aurait-il du

danger ?

Un coup d'œil de Cendrin arrêta la parole sur les lèvres de Laroque. Le savant, avec une tranquillité parfaite, répondit à Louise :

— Il y a toujours des risques à courir quand on fait des expériences. Mais soyez sans inquiétudes, chère Madame, on ne commet pas bénévolement d'imprudences... Je ne suis pas venu à la campagne pour me faire tuer. Et nous modérerons l'enthousiasme de cette jeunesse. Pérignon est très bien stylé, et quant à vous, Monsieur Laroque, j'imagine que vous êtes obsédant et que vous ne faites que ce que l'on vous dit de faire ?

Le jeune homme protesta de son désir de complaire à son patron et à l'illustre maître, il sut trouver les mots qu'il fallait pour se montrer déférent sans bassesse. Louise se rendit compte, en ce moment, avec beaucoup de netteté, du caractère de Laroque. Elle le vit très franc, avec une nuance de réserve causée par l'infériorité de sa position, très dévoué à Herbelin, un peu naïf et sans aucun usage du monde, mais protégé contre les malades par une sorte de tact naturel. Physiquement il était bien, encore qu'un peu lourd de construction. Elle lui demanda à brûle-pourpoint :

— De quel pays êtes-vous, Monsieur Laroque ?

— Madame, je suis Lorrain, répondit-il.

Et sa bonne figure carrée, avec

ses yeux fiers et son air résolu, furent expliqués. Elle reprit :

— Donc, deux fois Français...
— Oui, Madame, ajouta-t-il avec simplicité.

— L'entretien ne fut pas poussé plus avant. Herbelin entra dans le salon et on annonçait le dîner. Pendant le repas, la conversation fut générale et Cendrin la dirigea avec bonhomie, trouvant moyen de faire briller les convives et mêlant sur la sellette le colonel, Pérignon qui conta quelques histoires d'une voix tonnante. Rentrés au salon et le café pris, Herbelin emmena ses convives chez lui pour les faire fumer, Mlle Pellegrin monta chez elle, et la mère et la fille restèrent en tête à tête. Elles n'éprouvèrent aucune gêne et se rapprochèrent l'une de l'autre. La veille elles se fussent isolées, se fuyant, sans confiance. Bien grand changement, et qui allait avoir de considérables conséquences. Mme Herbelin avait pris son ouvrage, et Cécile coupait les pages d'un livre pour son père.

— Il me semble que vous êtes très en camaraderie, Raoul Pérignon et toi, dit au bout d'un instant Mme Herbelin.

— Oh ! Ni plus ni moins que d'habitude, répondit la jeune fille, avec un ton d'indifférence qui frappa sa mère.

— Il me semble qu'autrefois il avait avec toi un ton ironique et des façons taquines qu'il n'a plus aujourd'hui.

— Oui, il est plus sérieux, et c'est peut-être tant pis pour lui...
— Pourquoi ?
— Parce qu'il est moins amusant, étant moins naturel.

— Tu crois qu'il y a de l'affectation dans son attitude ?
— Il me semble.

— Dans quel but ?
Cécile leva les yeux, regarda sa mère avec un air curieux et de son coupe-papier frappant le dos de son livre :

— Ah ! Voilà ! Je ne le sais pas... Mais papa et toi vous le savez peut-être ?

(A suivre).

HERNIES
HERNIE DU JURY ET MOSE CONQUISE

JE SUIS GUÉRI — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies, après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure sèchement la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.